



**LA DIRECTION DE L'ENFANCE
RECRUTE**

**UN DIRECTEUR D'ACCUEIL DE LOISIRS ET REFERENT PERISCOLAIRE (H/F)
(Cadre d'emploi des adjoints d'animation, catégorie C)**

Au sein de la Direction de l'Enfance, sous l'autorité de la directrice et du chef du service scolaire-animation, vous assurez la direction de l'accueil de loisirs et coordonnez les temps périscolaires sur une école maternelle.

Activités principales :

- Veiller à la sécurité affective, morale et physique des enfants et au bon déroulement des activités périscolaires et extrascolaires ;
- Assurer le suivi administratif, pédagogique et l'encadrement des équipes d'animation ;
- Assurer un rôle d'interface entre l'école, l'accueil de loisirs et la Direction de l'enfance ;
- Elaborer, en collaboration avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique de l'accueil de loisirs dans le respect du projet éducatif ;
- Elaborer et mettre en œuvre le projet de fonctionnement du lieu d'accueil en collaboration avec le coordinateur périscolaire : suivi administratif, planification, répartition des groupes d'enfants, gestion des locaux et du matériel ;
- Veiller à la sécurité des enfants faisant l'objet d'un PAI (mise à jour des documents, participer aux réunions PAI, informer l'équipe, mise en place d'un fonctionnement spécifique) ;
- Accompagner les animateurs dans la mise en œuvre de leur projet d'animation ;
- Faire appliquer la réglementation (législation DDSC, normes HACCP, règlements intérieurs de la commune et de l'école) ;
- Mettre en place les plans de mise en sécurité des différentes structures ;
- Animer et prendre en charge des groupes d'enfants.

Profil :

Titulaire du BPJEPS LTP, vous disposez d'une expérience significative dans l'animation. Reconnu pour votre sens des responsabilités, votre grand sens de la discrétion, vous avez une bonne connaissance de la législation DDSC.

Vous faites preuve de bonnes qualités relationnelles, vous avez le sens du service public et le goût du travail en équipe.

Permis B exigé.

Rémunération :

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prise en charge des frais de transports en commun à hauteur de 50% + possibilité de bénéficier des prestations d'action sociale du CNAS, de la Mutuelle et du régime de prévoyance.

Recrutement ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels, en vertu de l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984.

Les candidatures (CV + lettre de motivation) doivent être adressées par mél à :
Monsieur le Maire

recrutement+diralsh@saintgermainenlaye.fr